Convertibles • ISR •

Ecofi Convertibles Europe

Ecofi Convertibles Europe est un actif ISR pertinent pour diversifier son portefeuille à moyen terme. Il permet d'investir dans les obligations en cherchant à bénéficier du potentiel actions.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
3 ans

Profil du fonds
Obligations convertibles 100 %

Risque*
1 2 **3** 4 5 6 7

Ecofi Convertibles Europe en bref...

- Un fonds d'obligations convertibles ISR de la zone Europe, libellé en euros. Des limites par notation sont attribuées.
- Un fonds centré sur les grandes et moyennes capitalisations avec, pour cible privilégiée, le compartiment des obligations convertibles dites « mixtes** » offrant une liquidité suffisante.

Investir dans les obligations convertibles

Les caractéristiques techniques et contractuelles, à l'émission, des obligations convertibles leur confèrent une forte capacité de performance.

À chaque période du cycle économique, on peut ainsi privilégier soit un profil obligataire, soit un profil action, soit les deux.

Reposant sur une vision globale de l'entreprise, actionnaire et obligataire, l'amortissement dans la durée permet aussi de réduire les chocs de marché.

Une gestion active et sélective

Nous privilégions les entreprises à forte notoriété, qui émettent pour financer leur croissance et dont les titres sont liquides.

Une attention particulière est portée à la sélection des intermédiaires, à la liquidité du portefeuille et à l'exécution au meilleur moment.

Un univers d'investissement "pur" centré sur les convertibles

Deux types d'investissements (dettes émises par des émetteurs de la zone Euro) sont pratiqués au sein du portefeuille :

- obligations convertibles ou échangeables en actions ;
- obligations synthétiques (obligation qui intègre une option d'achat sur action) dans la limite de 10 % maximum de l'actif net.

> **Les obligations convertibles permettent, en s'adaptant à la conjoncture, de coupler performance des actions et caractère protecteur des obligations.**



Olivier GUILLOU

Directeur de la gestion,
Gérant diversifié et obligations convertibles depuis 1993

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.
** Mixte : profil intermédiaire entre obligation et action, présentant une sensibilité au cours de l'action et au spread de l'obligation.
Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : panier de valeurs convertibles de la zone Europe

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

Filtres quantitatifs et qualitatifs : analyse financière et crédit des secteurs et sociétés ; classement des émetteurs et sous-jacents ; analyse par facteur de risque (identification du caractère dominant)

Sélection des obligations convertibles : liquidité, profil, valorisation, protection

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- **En fonction du risque dominant** - action, crédit, volatilité, taux, dividende - les titres sont classés par ordre de préférence (critères qualitatifs et quantitatifs)
- **Sélection prioritaire**

03 Construction du portefeuille

Elle fait la synthèse entre :

- La sélection prioritaire ; les contraintes : dispersion/émetteur et les indicateurs de risque : action, taux.

Allocation fondamentale

- Gestion diversifiée entre actions, crédit et convertibles
- Des positions de cœur de portefeuille stables dans la durée, avec des stratégies de dynamisation à plus court terme

Allocation tactique

- Modulation du risque par les stratégies sur options (« overlay »)

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1] Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Bénéficier du caractère protecteur des obligations et de la dynamique des actions
- Un véhicule intermédiaire en termes de rendement/risque
- Une allocation d'actifs qui s'adapte dans le temps pour tenir compte de la dynamique plus ou moins favorable sur le cycle du crédit

Inconvénients et risques

- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque lié aux investissements en obligations convertibles et à la gestion des garanties
- Risque de perte en capital, change, contrepartie, durabilité
- Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs à haut rendement
- Risque de taux, crédit, liquidité, actions

Caractéristiques

Classification AMF : Néant
Code ISIN : Part C : FR0010191908 - Part I CHF H : FR0013202330
Forme juridique : FCP de droit français
Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK

Valorisateur : Caceis FUND Administration
Société de gestion : Ecofi
Date de création : 7 juin 2005
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Europe
Indice de référence : Bloomberg EMEA Convertible Eurozone Select Index Unh EUR

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) – Règlement J+1
Valeur initiale de la part : Part C : 100 euros
Frais de gestion : Part C : 1,05 % (TTC) de l'actif net
Commissions de souscription : Part C : Non acquise à l'OPC : 2,00 % au maximum (allers-retours exonérés)/Acquise à l'OPC : néant
Commissions de rachat : Néant
Commissions de mouvement : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI